Proposition présentée par les députés : M<sup>mes</sup> et MM. Bertrand Buchs, Anne Marie von Arx-Vernon, Vincent Maitre, Jean-Luc Forni, Guy Mettan, Jean-Marc Guinchard, Béatrice Hirsch, François Lance, Olivier Cerutti. Marie-Thérèse Engelberts

Date de dépôt : 10 novembre 2015

## Proposition de motion

pour la création d'un hôtel des patients ainsi que pour l'augmentation des unités d'accueil temporaires médicalisées, un nouveau concept d'hospitalisation

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- l'augmentation des coûts de la santé ;
- le devoir de mieux rentabiliser les équipements hospitaliers ;
- le fait que le remboursement des hospitalisations s'effectue, depuis 2012, par cas et non par jour d'hospitalisation;
- l'augmentation des hospitalisations liées à une chirurgie élective ;
- l'augmentation des structures dites d'aval (moins médicalisées) dans le cadre des HUG;
- l'augmentation des personnes âgées entraînant la nécessité de prévoir, de plus en plus, des hospitalisations ne nécessitant pas de soins aigus ou complexes,

## invite le Conseil d'Etat

- à étudier la possibilité de construire un hôtel des patients ;
- à étudier la coordination entre cet hôtel et les unités d'accueil temporaires médicalisées;
- à mettre en place le plus rapidement possible cette nouvelle offre de prise en charge.

M 2300 2/3

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et Messieurs les députés,

Le CHUV (Centre hospitalier universitaire vaudois) construit, depuis le mois de juin 2015, un hôtel des patients. Cet établissement sera situé à deux pas du centre hospitalier et comptera 114 chambres.

Les patients qui y séjourneront, soit en début soit en fin d'hospitalisation, devront être autonomes et leur état stable. Les familles proches souhaitant accompagner leur parent malade, dont l'hospitalisation et/ou le traitement peut s'avérer particulièrement long et/ou lourd, pourront également bénéficier de cette infrastructure.

Grâce au partenariat privé conclu avec la société Reliva, chargée de l'exploitation de l'hôtel, le CHUV lui versera 325 F par nuit, alors qu'une nuit en fin de séjour revient à un prix se situant entre 500 F et 550 F. La différence sera affectée au financement des charges pour les patients « plus lourds » qui pourront occuper les lits ainsi libérés. Les responsables du CHUV ne s'attendent pas à des économies massives mais à une meilleure utilisation des capacités d'hospitalisation. C'est une manière d'augmenter le nombre de places pour les patients à l'hôpital sans ouvrir de nouveaux lits très médicalisés. Du point de vue des assureurs, rien ne changera. En effet, depuis 2012, les remboursements des hospitalisations sont effectués par cas et non pas jour d'hospitalisation. L'assurance paye ce montant à l'hôpital quelle que soit la durée de l'hospitalisation et quelles que soient les conditions de séjour du patient.

Le partenariat privé n'enlève cependant rien au fait que la responsabilité médicale reste celle du CHUV, puisqu'une équipe soignante composée d'infirmières ou d'infirmiers diplômés assurera soins et surveillance 24 heures sur 24. Chaque patient sera équipé d'un téléphone cellulaire et d'un bracelet de localisation. Les soins ne se feront pas dans la chambre du patient mais dans une zone de soin centrale. De plus, ils pourront se déplacer sur les sites hospitaliers au moyen de navettes.

Les HUG (Hôpitaux universitaires genevois) ont déjà fait une étude d'opportunité et il semblerait qu'il n'y ait pas un volume suffisant de patients pour une telle structure.

Les responsables genevois arguent que l'engorgement se situerait au contraire au niveau des lits subaigus (en fin d'hospitalisation), avec un manque de lits notamment en gériatrie, en psychiatrie et en réhabilitation.

3/3 M 2300

Ils semblent préférer les modèles de maisons de santé équipés de lits hospitaliers comme celui de « Cité Générations » à Onex. Actuellement cette structure privée met à disposition 7 lits dits intermédiaires, proposant une médicalisation supérieure à celle d'un EMS pour des patients ne nécessitant pas une chirurgie ou des soins intensifs. La journée d'hospitalisation est prise en charge par l'assurance de base avec une participation du canton pour un montant forfaitaire de 470 F.

Les estimations seraient de devoir ouvrir encore 5 maisons de ce type pour couvrir les besoins du canton.

Pour les motionnaires, ces deux types de structures ne doivent pas être mis en opposition. Ils sont complémentaires.

Le canton de Vaud a prévu 114 chambres et le canton de Genève 35 dans les maisons de santé.

Pourquoi cette situation dans notre canton?

Les besoins sont-ils si différents?

Il apparaît que les personnes bénéficiant de la structure d'un hôtel pour patient sont différentes, plus jeunes, plus indépendantes, que celles des maisons de santé, plus en âge gériatrique.

Les besoins existent clairement pour, par exemple, des séjours de chirurgie dite élective (opération non urgente, prévue à l'avance sans besoin d'une lourde prise en charge) dont les séjours préopératoire et postopératoire pourraient se passer dans un hôtel, comme cela est le cas aux USA.

Comme l'a montré le canton de Vaud, la structure hôtelière permet de rationaliser l'offre de lits aigus en permettant de mieux allouer le personnel hospitalier.

Les lits dits intermédiaires tels que privilégiés actuellement par les autorités sont davantage destinés à de courts séjours à but diagnostique ou de répit pour les familles ou les proches aidants.

Les motionnaires demandent donc à l'Etat de réétudier la possibilité de construire un hôtel des patients.